

Questions orales

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député a fait ressortir les questions les plus importantes au sujet du secteur des pêches du Pacifique qui, comme il le dit lui-même, fait face à des problèmes extrêmement graves. Le discours du trône précise sans équivoque que le cabinet étudiera les questions reliées à tous les aspects du secteur des pêches du Pacifique, que ce soit la pêche commerciale, la participation des autochtones ou la pêche sportive, qui exigent une attention immédiate, pour reprendre les termes mêmes du discours du trône. Comme le disait le député, il y a actuellement des réunions qui se tiennent à propos de ces diverses questions et mon ministère y participe. Le cabinet sera saisi des différentes propositions et j'espère que, dans les prochains mois, il pourra prendre des décisions très importantes.

● (1120)

LE PROGRAMME DE RACHAT—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, le ministre nous dit que des décisions importantes seront prises et que l'on fera des déclarations. Je veux bien, mais je dois lui signaler que j'assisterai à une de ces réunions demain. Je dois donc demander au ministre d'être plus précis. A-t-il en fait décidé, par exemple, de ce que serait le programme de rachat? Sera-t-il annoncé et, si oui, quand?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député demande si un programme de rachat a été décidé par le gouvernement, quel genre de programme . . .

M. Fraser: Si?

M. De Bané: A ces questions, je dois répondre catégoriquement non. Il ne servirait à rien que je me présente devant le cabinet avec différentes options si une décision avait déjà été prise. M. Pearse, qui a présidé l'enquête sur le secteur des pêches du Pacifique, a présenté une suggestion sur la façon de rationaliser—c'est-à-dire de réduire—l'effort de pêche sur la côte pacifique. Cette suggestion a été rejetée à l'unanimité par tous ceux qui travaillent dans le secteur.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le problème le plus épineux, c'est la façon de réduire l'effort de pêche. Je suis certain que le député admettra que tous ceux qui ont étudié le problème jusqu'à maintenant ont été incapables de trouver une solution acceptable pour tout le monde. Comme le disait le discours du trône, le gouvernement prendra des décisions au cours des prochains mois, mais aucune n'a encore été prise.

LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL CONSULTATIF

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, je vous remercie de votre obligeance. Le conseil consultatif du ministre, en Colombie-Britannique, a recommandé un programme de rachat qui concerne très précisément la restructuration de la flotte. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre, le secteur des pêches et les personnes qui vivent de la pêche en Colombie-Britannique s'il est prêt ou non à accepter les recommandations de rachat que lui a faites son comité consultatif,

ou ces recommandations ont-elles été rejetées par ses principaux collaborateurs?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais dire au député pour commencer qu'il n'appartient pas aux fonctionnaires de prendre une décision aussi vitale, mais seulement au cabinet.

Deuxièmement, le programme dont nous parlons peut être extrêmement coûteux. Le montant en cause s'établit entre 50 et 400 millions de dollars. C'est énormément d'argent. J'aimerais que le député me dise si le parti conservateur est en faveur que le pays acquière des biens excédentaires, inutilisés, dans tous les secteurs de l'industrie. La question est fondamentale, et je crois qu'il va falloir l'examiner très soigneusement.

Troisièmement, je tiens à dire au député que s'il y a une chose à laquelle je me suis engagé depuis que je suis ministre des Pêches et des Océans, c'est de donner le plus de considération possible aux recommandations du conseil consultatif auprès du ministre.

* * *

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES—
LA DÉCENTRALISATION DE LA DIRECTION DE LA
CARTOGRAPHIE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le député de Sherbrooke a fait savoir au journal de sa localité que la moitié du personnel de la Direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, c'est-à-dire 400 ou 500 personnes, déménageraient d'Ottawa au Québec. Comme cela coûtera environ 75 millions de dollars rien que pour l'occupation d'un nouvel édifice, plus les frais de déménagement, le ministre peut-il nous confirmer cette décision et, dans l'affirmative, peut-il nous expliquer pourquoi il juge bon de faire ces dépenses inutiles en période d'austérité?

● (1125)

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, les programmes de décentralisation ont été arrêtés en 1976. Il s'agit là d'un des rares déménagements qui n'ont pas été annulés en 1979 par le président du Conseil du Trésor. Notre gouvernement a rétabli de nombreux autres projets de décentralisation qui avaient été annulés, mais, je le répète, celui-ci ne l'a pas été. Nous l'avons remis à plus tard quand le projet de loi 101 a été présenté, car le personnel transféré à Sherbrooke n'aurait peut-être pas eu le droit de faire éduquer ses enfants en anglais. Nous avons décidé de différer le déménagement jusqu'à ce que ces droits soient confirmés. Néanmoins, les tribunaux du Québec ont rendu deux décisions déclarant à l'unanimité que la nouvelle Constitution devait être appliquée. La Cour suprême doit rendre une décision finale.